

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**17 JANVIER 2022  
18 H 32**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 janvier 2022, à 18 h 32, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

En raison de la pandémie de COVID-19 et en application notamment des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture du projet de résolution.

*En ce qui concerne le point qui suit, le directeur général rappelle aux membres du conseil que la Ville de Varennes avait accepté de prolonger la période de paiement de ce solde de prix de vente en considération du fait que le taux d'intérêt versé par Les investissements Marie-Victorin CST inc. était supérieur au rendement qui pouvait être offert pour les placements accessibles aux villes. Le directeur général confirme aux membres du conseil que toutes les conditions pour l'émission de cette quittance sont remplies et que l'émission de celle-ci permettra à cette compagnie de procéder à la revente du terrain. Cette transaction immobilière permettra à la ville d'encaisser une mutation immobilière importante.*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2022-037**

**Quittance et mainlevée totale – Les Investissement Marie-Victorin CST Limitée  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, et le greffier, Me Marc Giard, pour et au nom de la Ville de Varennes, à signer la quittance et la mainlevée totale relativement à un acte de vente et un acte de correction intervenus entre Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée et la Ville de Varennes et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sous les numéros 25 162 097 et 25 197 756; le tout, conditionnellement au paiement total du solde dû au jour dudit paiement, lequel est plus amplement détaillé au tableau joint aux présentes ; tel acte de quittance et mainlevée est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 18 h 34.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA